



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 0 7 / 2 0 2 6

Dossier complet le : ____ / ____ / ____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement de la zone ADT3, située à l'ouest de ADT, le long du module d'entreposage n°2 (ADT2), pour création d'un entreposage de colis CBF-K.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ORANO RECYCLAGE

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 a	La zone ADT3 concernée par le projet (relevant de l'INB 116) a une surface au sol de l'ordre de 700 m ² . Cette aire relève d'une ICPE rubrique 2797. Sa capacité maximale d'entreposage sera de 210 m ³ , correspondant à l'entreposage de 70 colis CBF-K. L'activité entreposée indicative sera de 1,8 TBq. Cet entreposage est nécessaire au fonctionnement de l'atelier 116.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une zone d'entreposage de colis CBF-K sur la zone ADT3, à l'ouest de ADT. La mise à disposition de cette zone d'entreposage est prévue pour fin 2027, afin d'y déplacer les CBF-K du parc STS actuel, ce qui permettra de démarrer l'aménagement de la zone chantier pour réaliser les travaux de construction et d'aménagement du silo 115.

Au préalable, la zone ADT3 requiert des travaux d'aménagement suivants :

- dévoiements d'éclairage et de canalisations,
- renforts de caniveaux de surface existants
- préparation de la zone d'entreposage (décapage, terrassement) puis mise en place d'un revêtement bitume,
- installation de barrières / clôture
- travaux de bon raccordement aux collecteurs GR le plus proche

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre des opérations de Reprise et Conditionnement des Déchets (RCD) entreposés dans l'installation silo 115 du site de La Hague (INB 38).

Le parc STS, situé au sud-ouest du bâtiment 116, est actuellement utilisé comme zone de transit pour l'entreposage de CBF-K, en attente de bétonnage puis en attente d'expédition vers l'Andra.

Il devra être libéré avant le démarrage des travaux liés aux installations de RCD du silo 115, prévus se dérouler pour partie sur l'emprise du parc STS.

Dans ce contexte, une zone d'entreposage de colis CBF-K va être créée sur la zone ADT3, permettant d'accueillir des CBF-K pendant l'indisponibilité du parc STS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La zone d'entreposage ADT3 pour colis CBF-K prendra la forme d'une aire bitumée adjacente au module n°2 de ADT à l'est, et longée par la rue de d'Urville Naqueville à l'ouest. Dans sa phase travaux, cette zone sera délimitée pour limiter l'accès à l'entreprise qui réalise les travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet prévoit que des colis CBF-K soient entreposés sur la zone ADT3 en attente de bétonnage dans le bâtiment 116, puis en attente d'expédition vers le stockage Andra. L'exploitation de la zone d'entreposage sera réalisée en adéquation avec le fonctionnement et les capacités de production du bâtiment 116. Cette aire sera clôturée et son accès se fera par le portail existant de l'aire ADT3. L'aire ADT3 étant déjà utilisée comme zone de transit pour des colis de déchets, un marquage au sol sera mis en place afin de délimiter clairement la zone dédiée à l'entreposage des CBF-K. Les dosimètres passifs assurant la surveillance de la zone d'entreposage seront analysés mensuellement.

Dans sa phase d'exploitation, le projet prévoit que toutes les opérations d'entretien et d'intervention liées à la zone d'entreposage ADT3 seront réalisées conformément aux procédures en vigueur sur le site d'Orano La Hague. Notamment, une surveillance périodique sera mise en place pour vérifier l'état du revêtement bitume et des barrières/clôtures. La présence de piézomètres à proximité de la zone d'entreposage garantira le suivi de l'absence d'impact sur les nappes phréatiques.

Le déclassement de l'installation sera possible une fois les opérations de démantèlement menées conformément au plan prévu et aux prescriptions de l'ASNR. Ces opérations consisteront a minima à évacuer les CBF-K de la zone et à procéder à son assainissement pour atteindre les seuils d'activité résiduelle autorisés. Il est à noter que ces opérations seront réalisées en considérant le besoin potentiel de l'établissement de l'exploiter pour un autre usage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette demande d'entreposage temporaire s'inscrit dans une demande d'autorisation de création d'ICPE rubrique 2797 à venir.

La création de l'ICPE s'inscrit, elle-même, dans le projet de construction du bâtiment 1152 (utilisation de la zone dégagée par le déplacement des colis pour mettre en place une grue et les matériaux pour la construction). Ce projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'ASNR par courrier ELH-2026-014657 du 30 avril 2026 (numéro de télédéclaration AUT26-CAE-2026-0078).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface au sol de l'aire d'entreposage : 700 m2	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

RNU (Règlement National d'Urbanisme)

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se situe à ~750 m du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "La Hague" et à ~1 600m la ZNIEFF de type 1 "Landes, falaises et platier rocheux d'Herqueville)".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune nouvelle de la Hague (50440)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN de la région de Cherbourg-En-Cotentin
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 30/12/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASIAS ou SIS n'est référencé sur la commune de la Hague d'après le site internet Géorisques. Par ailleurs, les analyses du sol sur lequel la zone d'entreposage sera implantée n'ont pas mis en évidence d'anomalie chimique ou radiologique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit de La Hague N° 50.059

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est implanté à proximité de plusieurs sites classés Natura 2000. Il se situe notamment à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2512002 « Landes et dunes de la Hague » à ~1300m, de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2500084 « Récifs et landes de la Hague » à ~1300m, ainsi que de la ZSC FR2500083 « Massif dunaire de Héauville à Vauville » à ~6600m.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La zone d'entreposage est raccordée au réseau GR le plus proche, pour récupération des eaux de pluies principalement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un décapage et des travaux de terrassement sont à réaliser : le bilan global devrait aboutir à un volume faible de déblais lié à ces opérations
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une vérification de l'absence d'espèce protégée sur la zone à été effectuée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La distance minimale de 1300 mètres entre le lieu d'implantation de la zone d'entreposage et le site Natura 2000 constitue une barrière physique significative, réduisant considérablement tout impact direct. Les nuisances telles que le bruit et les poussières diminuent fortement sur cette distance.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non, le projet est implanté sur un site industriel existant. Il ne consomme donc pas d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les engins de terrassement et ponctuellement de levage mis en oeuvre pendant la phase de travaux constituent les seules sources de bruit ponctuelles en journée (pas de travaux en poste de nuit).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux de terrassement et les flux de transport génèrent des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau GR du Site

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne génère pas d'effluent
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne comprend pas de construction visible autre qu'une dalle bitumée et une clôture.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Site dans une INB. Il n'y a pas d'impact sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe sur une INB, il n'y a pas de projets existants ou approuvés identifiés susceptibles d'avoir des effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

NA

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

NA

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, il est implanté sur l'INB 116, sur une zone déjà industrialisée et ne conduit pas à augmenter l'impact du site de la Hague (pas d'impact sur les rejets, pas d'impact significatif sur les consommations d'eau et d'énergie...).

Depuis 2021, dans le cadre d'un précédent projet – qui n'a finalement pas été mené à terme – nous sommes accompagnés par un cabinet d'écologie afin d'identifier et d'analyser les espèces présentes sur la zone concernée. Une attention particulière a été portée à l'emplacement des futures zones de chantier, pour s'assurer de l'absence d'enjeux.

Au regard de ces éléments, nous considérons qu'une évaluation environnementale du projet n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☒
2		☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom _____

Prénom _____

Qualité du signataire _____

À La Hague _____

Fait le 1 0 / 0 6 / 2 0 2 6